



Le 14 septembre 2021

### **Comité Départemental d'Action Sociale : Motion.**

Les membres du CDAS 52 affirment leur position et leur souhait de maintenir un réseau départemental au plus proche des agents et de leurs besoins.

Les membres du CDAS 52 estiment que la fonction de délégué d'action sociale nécessite un suivi de proximité et une connaissance fine de son champ d'activité et des personnels qui y sont affectés.

La nécessaire redynamisation de l'action sociale ministérielle passe par une amélioration des prestations, un dialogue social de qualité et une communication renouvelée afin d'en augmenter la lisibilité pour les agents.